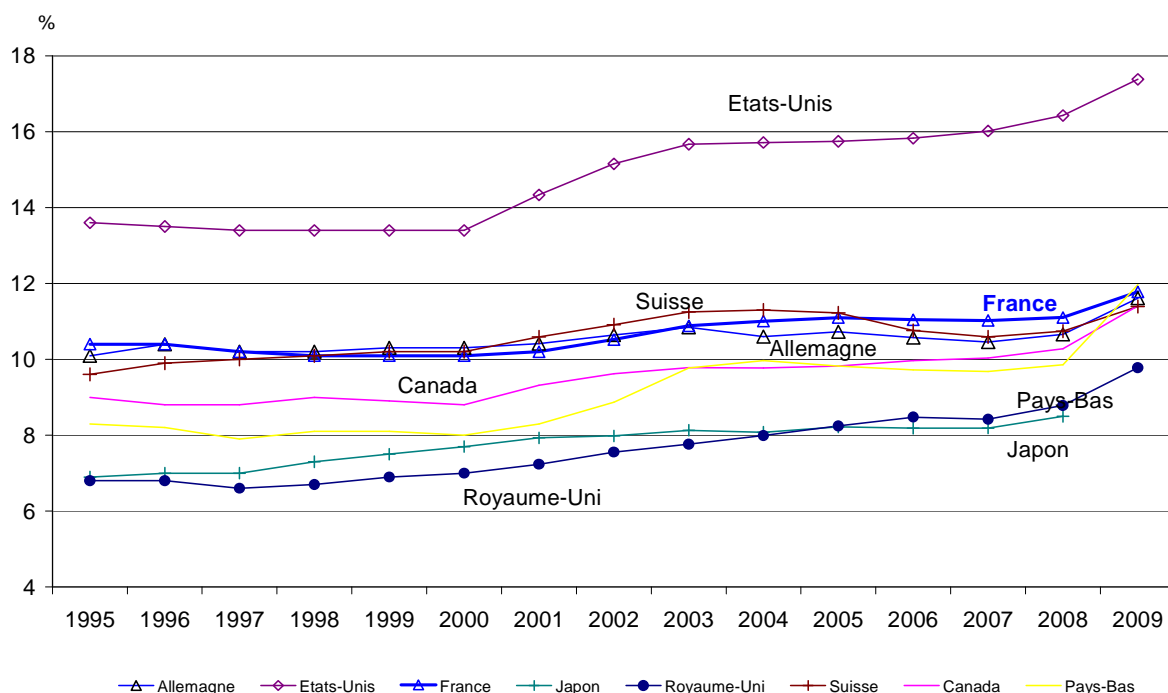


Indicateur n°1 : Part de la dépense totale de santé dans le PIB



Sources : DREES, Comptes nationaux de la santé pour la France ; OCDE, Eco-santé 2011 pour les autres pays.

La part de la dépense totale de santé dans le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur qui permet de mettre en perspective les dépenses de santé avec les ressources internes du pays. Son suivi permet de comparer la dynamique des dépenses de santé à l'accroissement du PIB, l'indicateur traditionnel de la richesse nationale. En outre, établi sous l'égide de l'OCDE, cet indicateur présente l'avantage de permettre des comparaisons internationales, à l'inverse des concepts nationaux particuliers couramment utilisés par les différents pays, tels que la consommation de soins et biens médicaux ou l'Objectif national des dépenses de l'assurance maladie (ONDAM) en France.

Avec 221,9 milliards d'euros en 2009 (en base 2005 des comptes nationaux de la santé), la dépense totale de santé s'élève en France à 11,8 % du PIB. Cette évaluation place la France dans le groupe de tête des pays de l'OCDE, loin derrière les États-Unis (17,4 %) et les Pays-Bas (11,9 %) et à un niveau légèrement supérieur à celui de l'Allemagne (11,6 %), du Danemark (11,5 %) et de la Suisse (11,4 %).

Comme la France, la plupart des pays de l'OCDE ont vu leur PIB diminuer en 2009 et la part de leurs dépenses de santé exprimée en points de PIB augmenter mécaniquement. La dépense totale de santé française a ainsi augmenté de 0,6 point de PIB entre 2008 et 2009.

Sur le champ plus restreint de la consommation de soins et biens médicaux (CSBM), la DREES a suivi l'évolution des différentes catégories de dépenses de santé entre 1995 et 2010. Sur l'ensemble de cette période, les dépenses de médicaments et de soins de ville ont connu les croissances les plus soutenues. Viennent ensuite les autres biens médicaux, les soins hospitaliers et les transports de malades.

Part des différents postes de dépenses de santé, en points de PIB

	INSEE, base 2000			INSEE, base 2005					
	1995	2000	2005	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Soins hospitaliers	4,0%	3,7%	3,9%	4,0%	4,0%	3,9%	3,9%	4,2%	4,2%
Soins ambulatoires/soins de ville*	2,2%	2,2%	2,4%	2,2%	2,2%	2,2%	2,2%	2,3%	2,3%
Transport de malades	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Médicaments	1,5%	1,6%	1,8%	1,8%	1,8%	1,7%	1,7%	1,8%	1,8%
Autres biens médicaux	0,3%	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,6%	0,6%	0,6%
CSBM	8,2%	8,0%	8,8%	8,6%	8,6%	8,5%	8,6%	9,0%	9,0%

Source : DREES « Les comptes nationaux de la santé 2010 ». *Soins ambulatoires en base 2000, soins de ville en base 2005.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 1 :

Les Comptes nationaux de la santé, publiés chaque année par la DREES, présentent différents agrégats, car la dépense de santé peut être appréhendée de diverses manières ; sont utilisées ici la consommation de soins et de biens médicaux et la dépense totale de santé. Pour plus de détails se reporter à la publication « Les Comptes nationaux de la santé en 2010 », DREES, *Études et Résultats* n° 773 septembre 2011.

Les Comptes nationaux élaborés par l'INSEE font l'objet d'un changement de base périodique, afin de corriger des erreurs éventuelles et d'intégrer les sources d'information les plus récentes. Cette révision porte sur les concepts et sur l'évaluation des séries ; elle a conduit à une légère baisse du niveau du PIB en base 2005. Il en va de même pour les Comptes de la santé, qui sont un compte satellite des Comptes nationaux. A l'occasion de la publication de cette nouvelle base dite « base 2005 », le contour et l'évaluation des principaux agrégats des comptes de la santé ont été également revus.

1) La consommation de soins et biens médicaux (CSBM) : 175 milliards d'euros en 2010

Elle comprend les soins hospitaliers, les soins de ville (médecins, dentistes, auxiliaires médicaux, laboratoires d'analyses, thermalisme), les transports sanitaires, les médicaments et les autres biens médicaux (optique, prothèses, petits matériels et pansements).

2) La dépense totale de santé : 221,9 milliards d'euros en 2009 (en base 2005 des comptes nationaux de la santé)

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Eurostat et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) utilisent un concept commun pour comparer les dépenses de santé de leurs membres : la dépense totale de santé. En France, elle peut être évaluée à partir de la consommation de soins et de biens médicaux en ajoutant les dépenses de soins aux personnes handicapées et aux personnes âgées en établissement, les services de soins à domicile (SSAD), une partie des dépenses de prévention (hors santé environnementale et sécurité sanitaire de l'alimentation), les subventions au système de soins, les coûts de gestion et les dépenses en capital du secteur de la santé ainsi que certaines dépenses liées au handicap (dépenses de la Sécurité sociale et des départements liées à l'accueil des personnes handicapées) et à la dépendance (une partie des dépenses d'ACTP et d'APA correspondant à des aides pour les activités essentielles de la vie quotidienne comme se lever, se laver, se déplacer, à l'exclusion par exemple des aides pour le ménage ou la préparation des repas). Les comparaisons entre pays portent généralement sur la part de leurs dépenses de santé exprimées en pourcentage de leurs propres PIB.

A partir de 2003, les données de l'OCDE intègrent un changement dans la définition de cet indicateur, concernant le champ à retenir pour les dépenses liées au handicap et à la dépendance. Cependant, la prise en compte de ce changement ne se fait pas à des rythmes identiques dans tous les pays ; les comparaisons internationales doivent donc être réalisées avec prudence. Pour les pays présentés dans le graphique ci-dessus, les séries ne présentent toutefois pas de rupture et sont donc homogènes de 1995 à 2009.

Les données 2009 de la part des dépenses nationales de santé dans le PIB ne sont actuellement pas disponibles pour le Japon ; pour ce pays, la série statistique figurant sur le graphique précédent est donc incomplète.